ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4743

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle a M le Premier ministre que, dans une circulaire du 13 octobre 1988 relative au respect des decisions du juge administratif (Journal officiel du 15 octobre 1988, pages 13008 et 13009), il demande a tous les membres de son Gouvernement, en cas d'appel d'un jugement condamnant l'Etat a verser une somme d'argent a un particulier, d'informer ce dernier et de lui rappeler qu'« en cas de succes de l'appel, la somme qui lui a ete allouee devra etre restituee ». En effet, ajoute-t-il dans la circulaire precitee, « trop d'administres ayant obtenu devant les premiers juges la condamnation de l'Etat a leur verser une somme d'argent en reparation d'un dommage, se trouvent, faute d'avoir ete alertes en temps utile, dans l'impossibilite de restituer tout ou partie de cette somme en cas de succes de l'appel forme par l'Etat ». Il lui demande :1o de bien vouloir lui fournir des precisions sur le nombre de « particuliers » qui se sont trouves dans la situation ainsi decrite au cours des cinq dernieres annees ; 2o de lui indiquer quelles sont les consequences qui ont ete tirees a leur encontre de cette situation dont, faute d'avoir ete informes, ils n'etaient pas responsables.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre d'affaires dont a ete saisie la section du rapport et des etudes du Conseil d'Etat, au titre de l'inexecution des decisions du juge administratif, a continue de croitre en 1988. Avec pres de 980 affaires nouvelles enregistrees, soit une augmentation de 50 p 100 par rapport a l'annee anterieure, ce nombre atteint donc un seuil sans precedent et preoccupant, ainsi que le note a juste titre le Conseil d'Etat dans son rapport annuel d'activite. Cette evolution renforce l'interet avec lequel j'attends les propositions que la section du rapport et des etudes doit me presenter avant la fin de l'annee judiciaire.

Données clés

Auteur : M. Bourg-Broc Bruno
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4743
Rubrique : Conseil d'etat et tribunaux administratifs
Ministère interrogé : Service du Premier Ministre
Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3049